



GUIDE DU PROGRAMME

**PROGRAMME DE BOURSES POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS DE
RECHERCHE POUR LES PERSONNES PROFESSEURES OCCUPANT UN
POSTE DE DIRECTION DÉPARTEMENTALE OU D'UNITÉ PÉDAGOGIQUE**

Décanat de la recherche, de la création et de l'innovation

Dernière mise à jour : 19 janvier 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. Objectif de la bourse	1
2. Description	1
Cheminement du concours.....	1
Financement	1
Durée de la bourse.....	1
Obligation de la personne bénéficiaire.....	1
3. Conditions d'admissibilité	2
4. Critères d'octroi	2
5. Modalités de sélection en cas d'égalité.....	2
ANNEXE · Définitions des fonctions liées à la recherche	3

1. OBJECTIF DE LA BOURSE

- Soutenir l'implication en recherche et en création d'une personne professeure occupant un poste de direction d'unité pédagogique ou de direction de département à l'Université du Québec à Chicoutimi;
- Ce programme s'articule à partir des dispositions de la Convention collective des professeur·e·s de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) en vigueur, se terminant le 31 décembre 2027 (clause 7.29 D).

2. DESCRIPTION

L'Université offre dix (**10**) bourses d'un montant de **5 000 \$** annuellement afin d'assurer le maintien des activités de recherche pour les personnes professeures occupant un poste de direction départementale ou de direction d'unité pédagogique.

CHEMINEMENT DU CONCOURS

- Appel à concours par le Décanat de la recherche, de la création et de l'innovation (DRCI), incluant les modalités du concours;
- Soumission des formulaires de demande de bourses dûment remplis;
- Évaluation des demandes;
- Transmission des décisions aux personnes candidates.

FINANCEMENT

- L'offre de bourse est de 5 000 \$;
- Le versement de la bourse est conditionnel à l'obtention d'un certificat d'éthique, si requis;
- Les dépenses couvertes par la bourse (soutien étudiant, salaire technique, déplacements, matériel, publication, analyses, traduction, etc.) doivent être conformes au cadre de dépenses des organismes subventionnaires fédéraux ¹ ou aux règles des FRQ ² (veuillez préciser les dépenses dans le formulaire).

DURÉE DE LA BOURSE

- La durée de la bourse est d'un (1) an suivant la date d'octroi, c'est-à-dire, du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivant l'attribution de la bourse;
- Les titulaires d'une bourse disposeront d'une année pour utiliser les fonds octroyés. Après quoi, les soldes non utilisés seront annulés.

OBLIGATION DE LA PERSONNE BÉNÉFICIAIRE

- Les titulaires d'une bourse doivent soumettre un rapport d'utilisation des fonds, au plus tard, trois (3) mois après la date de fin de l'octroi à DRC_recherche@uqac.ca.

¹ Guide d'administration des trois organismes : partie 2 - utilisation des subventions.

https://www.nserc-crsng.gc.ca/InterAgency-Interorganismes/TAFA-AFTO/guide-guide_fra.asp

² Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec (FRQ) : section 8 – Dépenses admissibles et non admissibles.

https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/06/rgc_2021_2021-06-23_vfapprouvee.pdf

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. **Sont admissibles** : les personnes occupant un poste de direction départementale ou de direction d'unité pédagogique³ à l'Université du Québec à Chicoutimi;
2. La demande complète doit être soumise conformément aux directives de soumission, à la date et à l'heure limite du concours. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti;
3. Toute demande incomplète est jugée non-admissible.

4. CRITÈRES D'OCTROI

CRITÈRE 1 – Qualité du projet

Résumé du projet en respectant le nombre de mots autorisés (350 mots maximum).

CRITÈRE 2 – Ventilation budgétaire

Tableau indiquant une répartition claire et justifiée des dépenses prévues en lien avec les activités proposées dans le projet (1 page maximum).

CRITÈRE 3 – Ancienneté au poste

5. MODALITÉS DE SÉLECTION EN CAS D'ÉGALITÉ

- En cas d'égalité entre deux ou plusieurs candidatures au regard des critères, une analyse comparative sera effectuée afin de départager les dossiers.
- Veuillez noter que toutes les directions sont admissibles, y compris celles occupées à titre intérimaire. Le fait d'avoir bénéficié de la bourse par le passé n'entraîne aucune exclusion.
- La priorité sera accordée aux directions n'ayant pas obtenu de bourse lors de l'édition précédente.

³Unité pédagogique : Terme par lequel sont désignées les différentes structures mises en place pour assumer la gestion des programmes et l'encadrement des personnes étudiantes : le module, le regroupement de programmes de premier cycle, l'unité d'enseignement ou les programmes de cycles supérieurs.

ANNEXE · DÉFINITIONS DES FONCTIONS LIÉES À LA RECHERCHE

DIRECTEUR / DIRECTRICE

Aux fins du présent programme de bourses, appartiennent à cette catégorie, les personnes directrices d'unité pédagogique ou de département.

CHERCHEUR PRINCIPAL / CHERCHEUSE PRINCIPALE

Appartiennent à cette catégorie, les personnes professeures qui assument la responsabilité scientifique et administrative du projet de recherche.

COCHERCHEUR / COCHERCHEUSE

Appartiennent à cette catégorie, les personnes professeures membres de l'équipe d'un projet de recherche et assumant les tâches nécessaires pour la réalisation du projet.

COLLABORATEUR / COLLABORATRICE

Appartiennent à cette catégorie, les personnes dont la compétence est jugée essentielle à une phase ou l'autre de la réalisation du projet, mais qui n'ont pas le statut de cochercheur ou cochercheuse.

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Appartiennent à cette catégorie, les personnes qui ont un grade universitaire, un titre professionnel ou l'équivalent, dont les fonctions sont nécessaires à la réalisation du projet.

ÉTUDIANT / ÉTUDIANTE

Sont admissibles à cette catégorie, les personnes inscrites à l'UQAC et qui participent au projet de recherche.

PERSONNEL TECHNIQUE

Appartiennent à cette catégorie, les personnes qui exercent des activités à caractère technique, lesquelles exigent une certaine spécialisation.

PERSONNEL DE BUREAU

Appartiennent à cette catégorie, les membres du personnel de secrétariat.

MÉTIER

Appartiennent à cette catégorie, les personnes qui exécutent un travail manuel ou exercent un métier.